



COMMUNE DE BOUVIERES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

La réunion a débuté à 20 h 30 sous la présidence de Philippe REYNAUD, Maire.

Etaient présents : Philippe REYNAUD, Jean-Marc GRANCONATO, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Pouvoirs : Damien BOMPARD par Philippe REYNAUD, Paul-Henri BARBEROUSSE par Jean-Marc GRANCONATO, Sandra GOVIN par Pieter LE CLERCQ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Monsieur Jean-Noël PETITJEAN est désigné comme secrétaire de séance.
Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023

2°) **Employé communal** :

- prolongation de la convention de mise à disposition au Sivom
- fin de contrat en décembre, recrutement

3°) **Logement de l'école** :

- départ du locataire,
- mise en location : présentation des demandes

4°) **Camping** : tarif pour lo moto-club

5°) **Projet rénovation de l'école** : lancement de l'étude

6°) Points sur les dossiers en cours

7°) Questions diverses et informations

1°) Le procès verbal de la séance du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité

2°) Employé communal

Afin que l'employé communal puisse assumer le transport scolaire jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire de renouveler la convention avec le SIVOM. Monsieur le Maire précise que l'employé concerné est d'accord avec cette possibilité et nous devons délibérer sur cette décision.

DE_2023_17 : Prolongation convention mise à disposition de M. Carrillo au Sivom

Le maire rappelle que le ramassage scolaire pour l'école de Bourdeaux est mis en place depuis le 3 avril 2022.

L'agent technique est donc mis à disposition du Sivom du pays de Bourdeaux depuis le 1er avril 2022, à raison de 8 h par semaine.

Le convention étant valable jusqu'au 31 août 2023, il convient de la prolonger pour la durée restante du contrat de M. Carillo soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la prolongation de la convention de mise à disposition de M. Carrillo au Sivom du Pays de Bourdeaux jusqu'au 31 décembre 2023.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Le deuxième point concernant l'employé communal est relatif à la fin de son contrat. Il se termine fin décembre 2023 après 6 ans de service. Les dispositifs juridiques interdisent le renouvellement d'un CDD plus de 6 ans, sinon le contrat se transforme d fait en CDI. La commune doit procéder à un appel à candidature pour ce poste de 20 h par semaine. Un fiche de poste sera publiée le plus tôt possible. Le Sivom du pays de Bourdeaux a contacté M. Carrillo pour le recruter directement en tant que chauffeur de bus. Il a accepté pour une année.

Damian Paturel suggère de demander à la communauté de communes pour un contrat de mutualisation à 35 h. Il demande qui décide du nombre d'heures.

C'est le conseil municipal qui délibère sur le nombre d'heures du poste.

Le Maire explique que l'employé communal doit être polyvalent et autonome.

Il vaut mieux que l'employé communal ne réalise pas le transport scolaire. Le ramassage partitionne trop le temps de travail.

Réflexion pour recours à une ou des entreprises.

3°) Logement de l'école

- départ du locataire au 15 juillet 2023

- actuellement nous avons deux demandes : il s'agit d'un couple et d'un couple avec un enfant.

La commission se réunira pour étudier leur dossier.

4°) Camping

Le moto-club Chin-Gouffi souhaite revenir à Bouvières le week-end du 16/17 septembre 2023. Il faut donc délibérer pour le tarif à la nuitée.

DE_2023_18 : Tarif pour le moto-club

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

décide de fixer un tarif de 2 € par personne et par nuit pour le moto-club Chin Gouffi de Château-Arnaud concernant le week-end du 16-17 septembre 2023 au camping.

Adopté à l'unanimité

5°) Projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne école

La première réunion de travail pour le diagnostic a eu lieu le 29 juin 2023 au matin, en présence du cabinet Kypspeli, du CAUE, du cabinet d'étude MATTHIEU et le SDED . Il y a eu un rappel sur les points principaux du projet et l'esprit de la rénovation. Après ce bref rappel, les différents partenaires ont procédé à des relevés suivant leurs compétences. Un premier briefing aura lieu en septembre 2023.

- Pas de souci majeur sur le mur du préau de l'école

- Prévoir un drain côté champ

- Pour le relevé topographique, utilisation de celui réalisé par Alquier.

6°) Point sur les dossiers en cours

- la subvention « amendes de police » va permettre de financer à 70 % les chicanes
- l'étanchéité des margelles de toit de la Mairie devrait être réalisée au mois de juillet 2023
- au camping, le carreleur est en train de travailler sur les sanitaires (pose de carrelage mur et sol)
- la passerelle devrait être posée cet été (confirmation par l'artisan qui en a la charge)

-

7°) Questions diverses

- Jean-Marc GRANCONATO a assisté à une réunion à la sous-préfecture concernant le plan de sauvegarde communal qui doit être rédigé dans les 2 ans à venir. Un lien internet nous donne une trame pour la rédaction de ce plan. Toutes les bonnes volontés sont acceptées pour la construction de ce plan de sauvegarde.

- Damian PATUREL demande que l'on déplace légèrement les chicanes à la sortie du village direction Nyons. Il s'agit d'éviter qu'elles se trouvent dans le virage sans visibilité. Le Maire propose également l'installation de bandes rugueuses.
- Romain Magand demande s'il y a eu des visites à la maison Garaix. A ce jour, 1 visite par Valérie Rebora.
- Damian Paturel signale que le clos du Perrier est en vente à 1 050 000 € et demande si la Safer va intervenir. Tant qu'un compromis n'est pas signé, la Safer ne peut intervenir.
- Alexandrine Bonnet signale que le marché saisonnier est beau et que les exposants ont l'air satisfait. Elle se demande s'il va y avoir un stand de pain comme en 2022. A ce jour, la commission n'a pas eu la réponse du stand de pain, Il a été relancé.
- Information pour la voirie communale : le Département de la Drôme attribue 70 % de subvention dans la limite de 100 000€ de travaux , 1 fois par mandat, pour l'entretien d'un chemin revêtu. Il nous reste à choisir les chemins concernés. Monsieur le Maire propose les chemins des Sauzets et de Turtaux. Des devis seront demandés pour plusieurs chemins.
- le Maire a été sollicité par la commune de Vesc pour la réhabilitation de l'étang situé dans le domaine de Damian. Cette réserve d'eau pourrait servir aux services d'incendie. La participation demandée est d'environ 1000€ par commune. Le conseil est favorable.

La séance du Conseil Municipal est levé à 22h